



# Protocole local d'intervention d'urgence (PLIU)

Sauvetage d'urgence hors du réseau routier sur le  
Territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie

---



Comité régional de la MRC de La Haute-Gaspésie pour les interventions d'urgence et  
de sauvetage hors réseau routier.

Date du dépôt : 14 mai 2018  
Résolution numéro #10288-05-2018

# Coordination

---

Andie Packwood Cloutier  
Ministère de la Sécurité publique  
Direction régionale de la sécurité civile  
et de la sécurité incendie du Bas-Saint-Laurent, Gaspésie, Îles-de-la-  
Madeleine

## Équipe de rédaction

Andie Packwood Cloutier  
Ministère de la Sécurité publique

Sébastien Lévesque  
Directeur général et secrétaire trésorier  
MRC de La Haute Gaspésie

Carol Dugas,  
Directeur incendie

Frankie Lévesque  
Directeur des opérations Groupe Radisson Inc

Pascal Lévesque (Sépaq)  
Directeur Parc national de la Gaspésie

Bermance Drouin, (Sepaq)  
Directeur réserve faunique des Chics-Chocs

Gilles Demers  
Sûreté du Québec, poste de Sainte-Anne-des-Monts

# Les municipalités suivantes ont collaboré à l'élaboration du protocole d'urgence :

---

Ville de Cap-Chat

Ville de Sainte-Anne-des-Monts

Municipalité de La Martre

Municipalité de Marsoui

Municipalité de Rivière-à-Claude

Municipalité de Mont-Saint-Pierre

Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis

Municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine

# TABLE DES MATIÈRES

---

<b>1-INTRODUCTION</b>	<b>6</b>
<b>1.1 PRÉSENTATION TERRITORIALE DE LA MRC DE LA HAUTE GASPÉSIE</b>	<b>7</b>
<b>1.2 ÉVACUATION DES INDIVIDUS LOCALISÉS À L'EXTÉRIEUR DU RÉSEAU ROUTIER</b>	<b>10</b>
<b>1.3 DIVISION DU TERRITOIRE</b>	<b>12</b>
<b>2- RÉPERTOIRE TÉLÉPHONIQUE</b>	<b>13</b>
<b>3- TÉLÉCOMMUNICATION</b>	<b>14</b>
<b>3.1 RADIOCOMMUNICATION</b>	<b>15</b>
<b>3.2 COUVERTURE CELLULAIRE</b>	<b>16</b>
<b>3.3 MOYENS PRIVILÉGIÉS POUR REJOINDRE LES SECOURS</b>	<b>16</b>
<b>4- MISE EN ALERTE ET MOBILISATION DES INTERVENANTS</b>	<b>20</b>
<b>4.1 TERRITOIRES DES MUNICIPALITÉS ET TNO</b>	<b>20</b>
<b>4.2 PARC NATIONAL DE LA GASPÉSIE ET RÉSERVE FAUNIQUE DES CHIC-CHOCS</b>	<b>21</b>
<b>5- SCHÉMATIQUE DE MISE EN ALERTE</b>	<b>22</b>
<b>6- RÔLES ET RESPONSABILITÉS</b>	<b>24</b>
<b>6.1 RÉPONDANT DE LA COORDINATION DE L'INTERVENTION</b>	<b>24</b>
<b>6.2 RÉPONDANT DU SOUTIEN MÉDICAL</b>	<b>26</b>
<b>6.3 CORPS DE POLICE</b>	<b>27</b>
<b>7- GESTIONNAIRES DE TERRITOIRES</b>	<b>27</b>
<b>8- POINTS D'ÉVACUATION D'URGENCE</b>	<b>28</b>

# TABLEAUX

---

page

<b>Tableau 1 Synthèse communication radio</b>	<b>12</b>
<b>Tableau 2 Matériel disponible dans les casernes</b>	<b>17</b>
<b>Tableau 3 Matériel disponible dans les casernes</b>	<b>18</b>
<b>Tableau 4 Exemple d’affiche terrain- points de rencontre avec ambulance</b>	<b>31</b>
<b>Tableau 5 Points GPS - rencontre avec ambulance</b>	<b>29 et 30</b>

# CARTES

---

<b>A- MRC de La Haute-Gaspésie et MRC avoisinantes</b>	<b>7</b>
<b>B- Municipalités et TNO</b>	<b>8</b>
<b>C Points de service en urgence</b>	<b>19</b>
<b>D- Casernes SSI de la MRC de La Haute-Gaspésie</b>	<b>25</b>
<b>E- Points d’évacuation d’urgence</b>	<b>32</b>

# FICHES

---

<b>Fiche 1 Vérification avant départ SSI</b>	<b>33</b>
<b>Fiche 2 Fiche pour recueillir l’information</b>	<b>34</b>
<b>Liste des sigles</b>	<b>35</b>

## **1- Introduction**

Le présent document consiste à synthétiser principalement les divers éléments de coordination du processus de sauvetage et d'évacuation des blessés à l'extérieur du réseau routier, ce qui inclut les sentiers de véhicules hors route (VHR), le tout à l'intérieur des TNO Monts Albert et Coulée-des-Adolphe, municipalités de la MRC ainsi que le Parc national de la Gaspésie et la Réserve faunique des Chic-Chocs.

Ce plan est axé comme outil de travail et de consultation mis de l'avant pour les différents services de sécurité incendie (SSI), les techniciens ambulanciers (TAP), les gardes de parcs œuvrant dans les territoires de la SEPAQ, ainsi que les policiers de la Sûreté du Québec et autres partenaires.

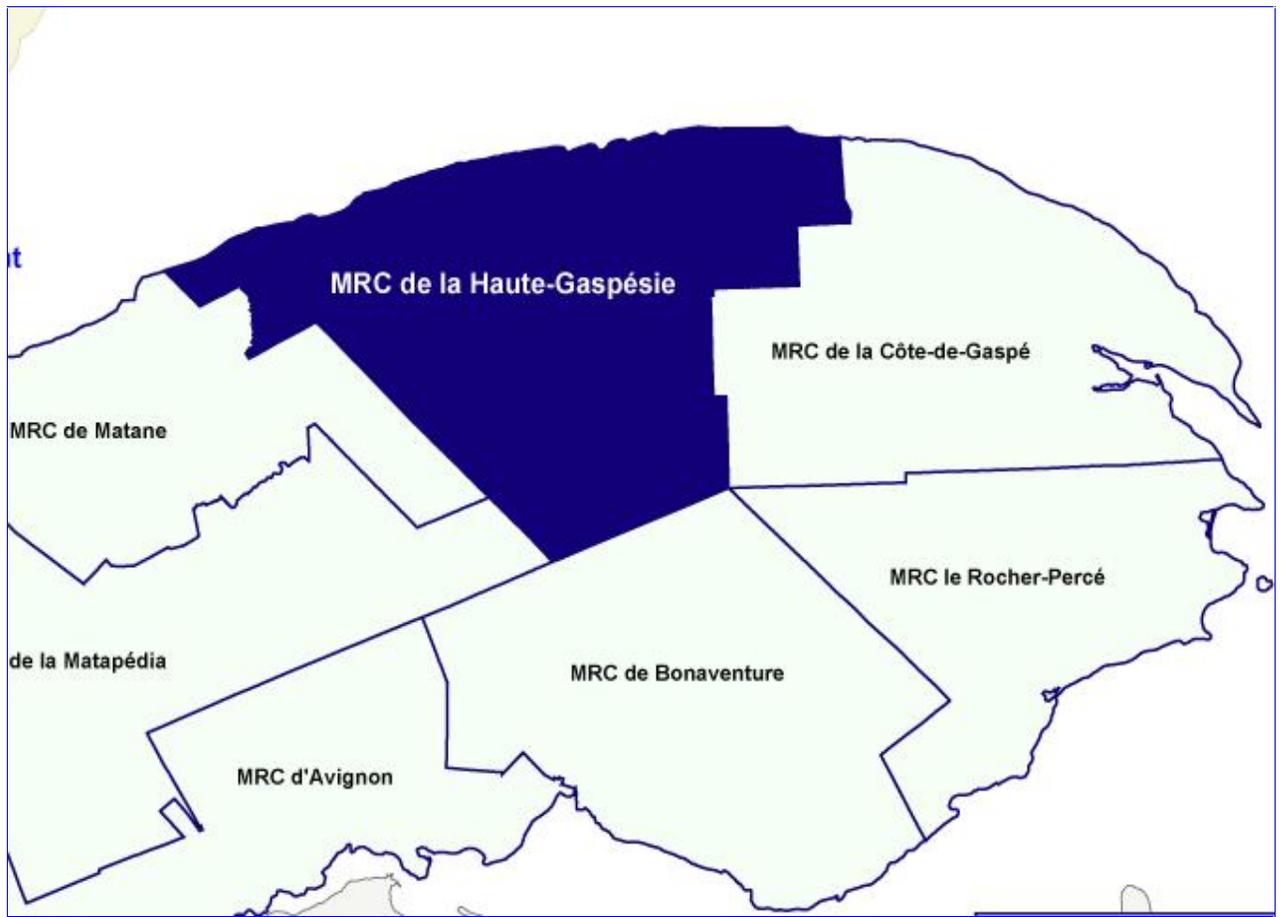
Nous vous présentons dans le présent document, un sommaire du territoire couvert, les problématiques rencontrées, la façon de faire en termes de sauvetage et d'évacuation, les recommandations suggérées afin de maximiser la couverture du territoire, et ce tout en tenant compte de la sécurité des intervenants.

Ce document se veut évolutif et doit s'adapter aux changements qui peuvent survenir.

## 1.1 Présentation territoriale de la MRC de la Haute-Gaspésie

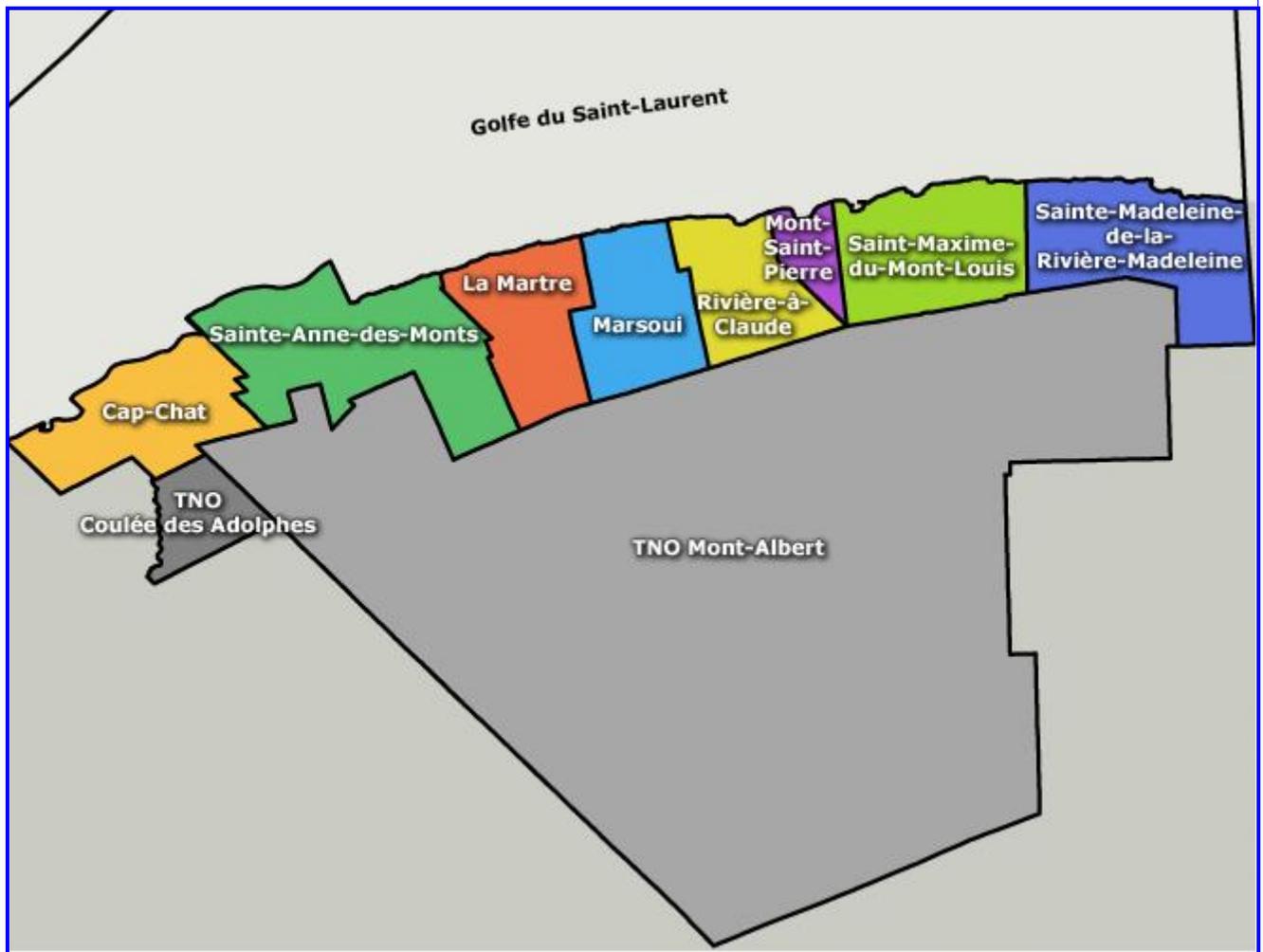
### Carte A- MRC de la Haute Gaspésie et MRC avoisinentes

---



## Carte B- Municipalités et TNO de la MRC de La Haute Gaspésie

---



La MRC de La Haute-Gaspésie se situe sur le grand territoire de l'Est-du-Québec. Au plan administratif, elle fait partie de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Elle regroupe (9) neuf unités administratives réparties en (8) huit municipalités et (2) deux territoires non organisés (TNO).

Elle est limitée à l'ouest par la MRC de La Matanie, à l'est par la MRC de

La Côte-de-Gaspé et au sud par la MRC de Bonaventure. La MRC de La Haute-Gaspésie s'étend sur près de 138 kilomètres et couvre un grand territoire de 5 126,8 km<sup>2</sup> dont plus de 3 600 km<sup>2</sup> sont situés dans les TNO. Sa position géographique lui confère un statut touristique particulier puisqu'elle se situe à l'entrée nord de la péninsule gaspésienne et qu'elle est la porte d'entrée du Parc national de la Gaspésie.

Le présent document concerne principalement les deux TNO, soit le TNO Mont-Albert et celui de la Coulée des Adolphe. Ces deux territoires couvrent près de 70 % de l'ensemble de la MRC de La Haute Gaspésie.

Ces deux territoires sont caractérisés par la prédominance du couvert forestier; la présence de massifs montagneux d'importance telle que les monts Jacques-Cartier (1268m), Richardson (1180m), Albert (1151m) et Logan (1150m), qui font partie intégrante du parc national de la Gaspésie (attrait touristique majeur du territoire) et par la présence de la réserve faunique des Chic-Chocs. Cette dernière borde le parc national de la Gaspésie et est en fait un lieu privilégié en terme halieutique et cynégétique. On y retrouve également de nombreux monts culminants les 900 mètres d'élévation. Autour des ces deux lieux hautement prisés par les amants de la nature, nous retrouvons le territoire dit « libre » ou il y a omniprésence d'exploitation forestière et de travaux d'aménagement. La chasse, la pêche, la villégiature et l'exploitation de parc éolien complètent l'ensemble des activités humaines sur le territoire. Autres lieux à tenir compte dans le présent document sont : le site récréatif de St-Octave de l'Avenir et une partie de la Zone d'exploitation contrôlée (ZEC) de Cap-Chat.

On comprendra que ces lieux attirent des milliers d'utilisateurs, à titre d'exemple, le parc national de la Gaspésie et la réserve faunique des Chic-Chocs est fréquentée annuellement par près 18 7000 jours-visites.

<https://www.sepaq.com/dotAsset/Offfeabc-7779-4735-b578-b15a53cff196.pdf>

## 1.2 Évacuation des individus localisés à l'extérieur du réseau routier

Toute activité à l'extérieur du réseau routier, aussi banale soit-elle, comporte des risques d'une certaine importance. C'est pourquoi il est très important que les usagers du territoire prennent conscience des risques inhérents aux activités, connaissent et respectent leurs capacités et disposent des équipements appropriés. À ce titre, un plan de communication et des feuillets d'informations ont été élaborés par Service Québec à l'automne 2015 et ont été distribués aux gestionnaires de territoires au printemps 2016. L'ensemble de la documentation est disponible sur le site internet du Ministère de la Sécurité publique (MSP) à l'adresse suivante :

<http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-civile/soutien-partenaires/sumi.html>

En dépit des efforts de prévention déployés, il est tout de même possible qu'un accident survienne et qu'il nécessite l'intervention d'une équipe de secours. En collaboration avec les municipalités du territoire, la MRC a élaboré un protocole pour les services d'urgence en milieu isolé (SUMI) destiné à couvrir les diverses éventualités susceptibles de causer préjudice aux usagers du territoire.

Cette démarche vise à répondre aux recommandations du *Rapport du Protecteur du citoyen*<sup>1</sup>, produit en 2013, à la suite d'une plainte d'un citoyen devenu tétraplégique suite à une chute dans un chalet situé dans un milieu isolé. L'analyse de cette plainte a fait ressortir un manque d'organisation des services d'intervention d'urgence. Dans cette optique, il est proposé de favoriser l'organisation régionale des services d'intervention d'urgence hors route, afin que toute victime d'un incident ou d'un accident qui survient à l'extérieur du réseau routier puisse être prise en charge de façon convenable. Elle se veut aussi une précieuse aide auprès des intervenants d'urgence susceptible d'être contacté. Ce protocole se concentrera uniquement sur les sauvetages en milieu terrestre, mais cela n'empêche pas que la région se dote de plans d'urgence spéciaux dans l'avenir pour les sauvetages plus spécialisés.

---

<sup>1</sup> Protecteur du citoyen, « L'organisation des services d'intervention d'urgence hors du réseau routier- Une desserte à optimiser pour sauver des vies », 28 mars 2013, 48 p.

Le bon déroulement des interventions dépend principalement de deux facteurs : les ressources humaines et les ressources matérielles disponibles pour le sauvetage. Les intervenants doivent être informés des procédures de prévention et d'intervention à suivre pour assurer un fonctionnement optimal des mesures prévues dans ce protocole d'intervention d'urgence. Ce dernier doit aussi guider efficacement les intervenants sur la disponibilité et la localisation du matériel conçu pour répondre aux différentes situations de sauvetage envisageables. Dans une autre optique, il est important de relever d'une manière formelle toutes les informations pertinentes relatives à un accident ou un incident sous forme de rapport d'événements. Cette approche facilite l'identification des problèmes et des correctifs à apporter.

L'atteinte des objectifs du présent document exige que ce dernier soit facilement modifiable pour assurer sa mise à jour et son perfectionnement. Le plan doit aussi être un outil de travail accessible et fonctionnel pour assurer les suivis qui y seront prescrits. Il incombe à la MRC de La Haute-Gaspésie de veiller à appliquer les mesures indiquées dans le plan et à en assurer sa mise à jour.

Enfin, considérant que les pratiques de plein air et que les méthodes de prévention et d'intervention sont toujours en évolution, il est important de considérer l'adaptabilité du plan de mesures d'urgence en tant que document modifiable pour répondre aux nouveaux besoins ou améliorer les mesures existantes.

### 1.3 Division du territoire

La couverture du territoire de la MRC de la Haute-Gaspésie pour les interventions de sauvetage en milieu isolé se divise en trois;

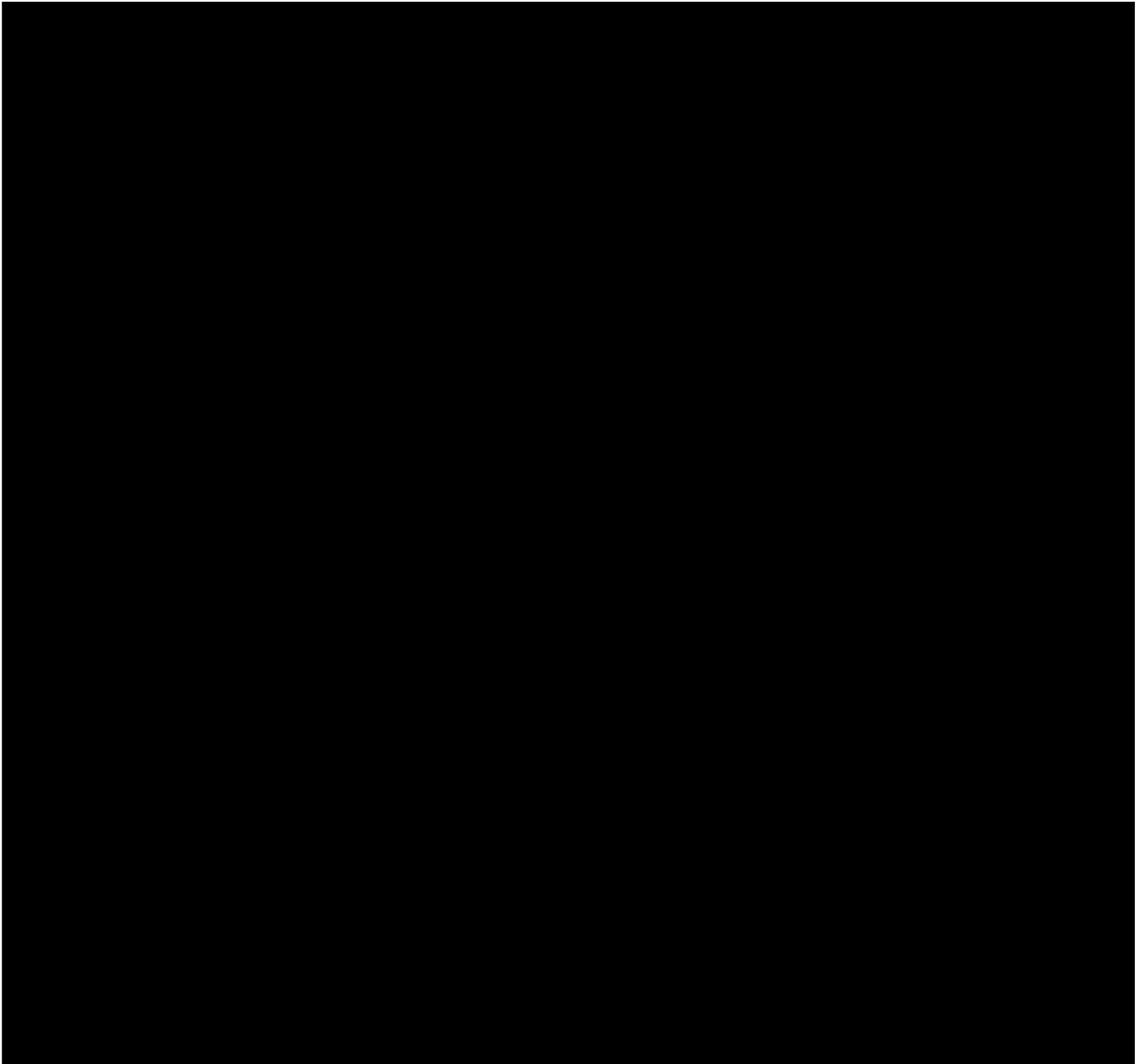
1. **Territoire des municipalités** où l'on retrouve; boisés, champs, érablières, fermes et/ou l'accès au service ambulancier pourrait être problématique.
2. **Territoire à gestion particulière tel le Parc national de la Gaspésie et la réserve fauniques des Chic-Chocs** où l'intervention d'urgence peut être effectuée par les gardes de parc, le SSI concerné ou bien les deux conjointement.
3. **Le territoire TNO de la MRC** où interviennent essentiellement les SSI.

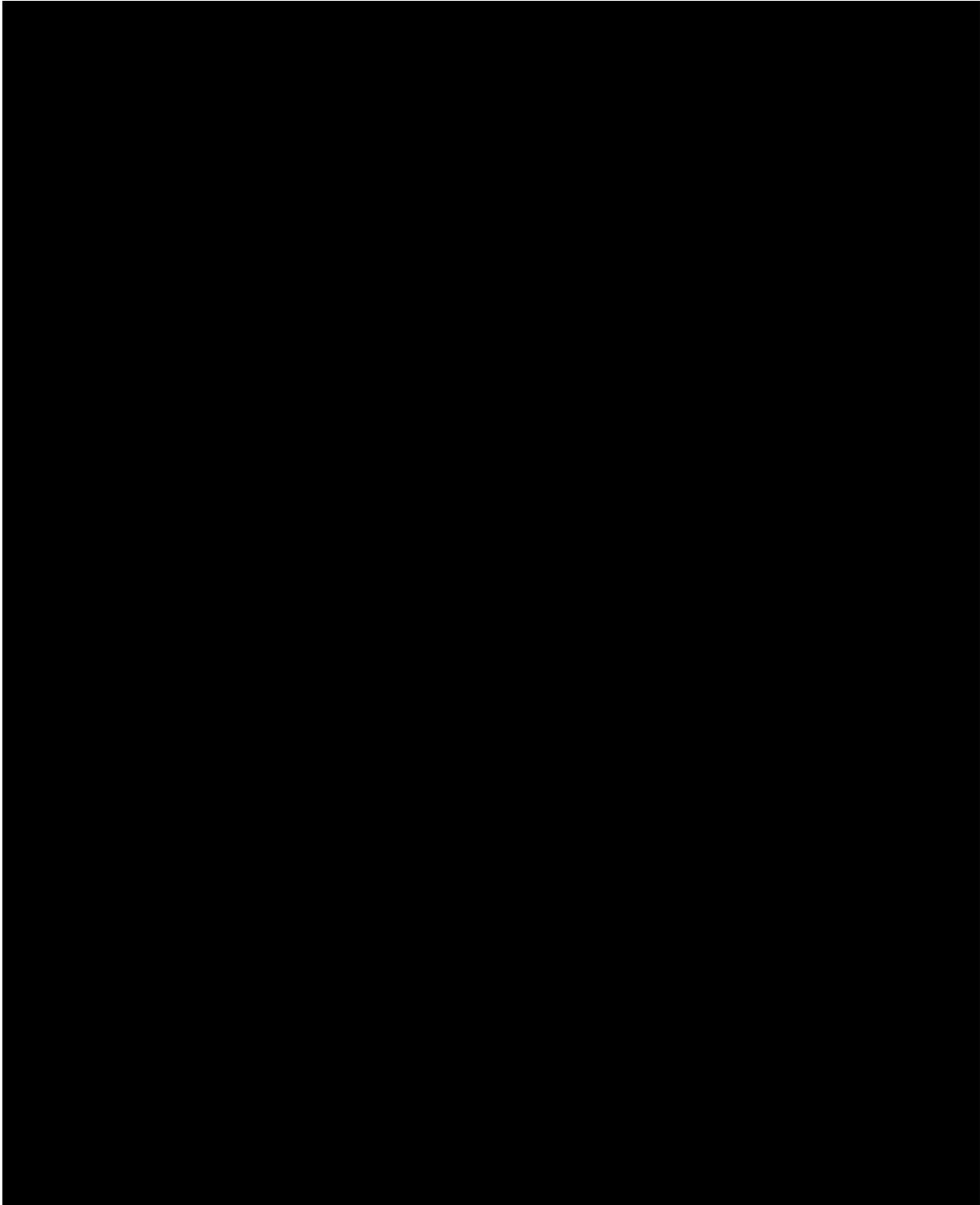
Dans ces trois (3) trois territoires, le service ambulancier et la Sûreté du Québec interviennent également avec les SSI.

## 2- Répertoire téléphonique

Le répertoire téléphonique se veut un outil efficace et accessible pour traiter efficacement une situation d'urgence. Il permet d'identifier les ressources disponibles en matière de sécurité civile sur le territoire et de minimiser le temps de réaction et d'intervention des premiers répondants lors d'une situation d'urgence.

*Considérant les informations confidentielles que contient ce document, il doit demeurer à l'usage exclusif des intervenants d'urgence.*





## 3- Télécommunication

### 3.1 Radiocommunication

Les télécommunications radio sont un élément essentiel pour l'efficacité de l'intervention et la sécurité des intervenants.

Force est d'admettre que présentement tous les intervenants fonctionnent en vase clos et aucune interopérabilité n'est possible. Chaque service a ses propres fréquences, ses propres répéteurs et ils ont des types de modulations différentes telles analogique, numérique et numérique cryptées. La couverture terrain est différente de l'un à l'autre. La couverture radio des SSI ne couvre pas les territoires du TNO à quelques exceptions près.

Seul présentement la SÉPAQ et les SSI ont une bande de fréquence (VHF) compatible. La SÉPAQ a une couverture pratiquement à la grandeur du parc national de la Gaspésie. Suite à une entente entre la SÉPAQ et les SSI du territoire, la SÉPAQ a permis la programmation de ses fréquences radio dans les radios portables et mobiles des SSI. Cette autorisation permettra une très grande amélioration dans les interventions compte tenu de la couverture des répéteurs radio de la SÉPAQ. Le SSI de la caserne 38 de Sainte-Anne-des-Monts possède une motoneige et un VTT équipés d'un radio mobile ainsi qu'un téléphone satellitaire. Pour les autres casernes, ceux-ci ne disposent que de radios portables.

**Tableau 1**  
**Synthèse des communications radio**

SERVICE	FRÉQUENCE	MODULATION	CRYPTÉ
SSI	1- Duplex	Analogique	Non
	3- Simplex	Analogique	Non
SÉPAQ	1 Duplex	Analogique	Non
	4 Duplex	Analogique	Non
AMBULANCE	Réseau RENIR	Numérique	Oui

RADISSON			
SÛRETÉ DU QUÉBEC			
	Non publique	Analogique	Partiellement
	Réseau RENIR	Numérique	Oui

### 3.2 Couverture cellulaire

La couverture cellulaire dotée de la technologie optique n'est présente que le long du littoral gaspésien, à l'intérieur des municipalités qui composent la MRC de la Haute Gaspésie.

Malheureusement aucune couverture cellulaire n'est disponible à l'extérieur des territoires municipaux. Par conséquent, ni les usagers du territoire ni les intervenants en urgence ne peuvent se fier au téléphone cellulaire. Il est donc recommandé d'utiliser les différents systèmes de communication radio, même si ceux-ci ne sont pas interopérables.

Les intervenants utilisent également le téléphone satellitaire disponible par le SSI de la caserne de Ste-Anne-des-Monts. La Sûreté du Québec du poste de Sainte-Anne-des-Monts possède également un tel téléphone. Le coordonnateur de l'opération doit s'assurer que les intervenants soient au courant des différents moyens de communication mis à leur disposition, afin d'assurer le succès de l'opération et la sécurité des intervenants.

### 3.3 Moyens privilégiés pour rejoindre les secours

La centrale 911 demeure le moyen privilégié pour rejoindre les secours et mettre en branle une opération de sauvetage.

Par contre un citoyen qui requiert du secours ne peut compter sur la fiabilité de son téléphone cellulaire dû à la couverture déficiente du réseau cellulaire dans les territoires non organisés. L'historique des appels nous apprend que certains usagers ont réussi à faire un appel au 911 via leur téléphone cellulaire dû au fait qu'ils étaient physiquement au sommet de montagnes élevées, et d'autres on réussit parce qu'ils étaient en possession d'un téléphone satellitaire ou possédait une balise de détresse « SPOT ».

Par ailleurs, d'autres demandes de secours ont été faites à l'aide des gardes de parc qui patrouille notamment dans le parc national de la Gaspésie et la réserve faunique des Chic-Chocs, qui grâce à la couverture de leur radio portable, il est possible de contacter le Centre de découverte et de services du parc national de la Gaspésie a qui est relié l'appel au 911.

## Tableau 2

### Matériel disponible dans les différentes casernes incendie de la MRC de la Haute Gaspésie

---

<b>Matériel</b>	<b>Caserne 37</b>	<b>Caserne 38</b>	<b>Caserne 39</b>	<b>Caserne 40</b>	<b>Caserne 41</b>
Chapeau VTT/Motoneige	Non	Oui	Non	Oui	Non
GPS	Non	Oui	Non	Non	Non
Boussole	Non	Oui	Non	Non	Non
Cartes topo.	Non	Oui	Non	Non	Non
Habits de VTT	Non	Oui	Non	Non	Non
Matelas coquille	Non	Oui	Non	Non	Non
Trousse médicale	Oui	Oui	Non	Non	Non
Planche dorsale	Non	Oui		Non	Non
DEA*	Oui	Oui	Non	Non	Non
Téléphone satellite	Non	Oui	Non	Non	Non
Dispositif SPOT	Non	Oui	Non	Non	Non
Havre-sac	Non	Oui	Non	Non	Non

\*DEA signifie défibrillateur enfant adulte

<b>Matériel</b>	<b>Caserne 37</b>	<b>Caserne 38</b>	<b>Caserne 39</b>	<b>Caserne 40</b>	<b>Caserne41</b>
Remorques	Non	Non	Non	Non	Non
Roue mule	Non	Oui	Non	Non	Non
Motoneige	Non	Oui	Non	Non	Non
VTT	Non	Oui	Non	Non	Non
Traîneau d'évacuation 4 saisons *	Non	Oui	Non	Oui	Non
Traîneau d'évacuation saison été	Non	Oui	Non	Oui	Oui
Camion avec plateforme CHARMOSE**	Non	Oui	Non	Non	Non

### Tableau 3

#### Matériel disponible dans les différentes casernes incendie

---

\* Traîneau d'évacuation 4 saisons signifie : que cet équipement est équipé de roues et de patins interchangeables selon les saisons.

\*\*Camion avec plateforme CHARMOSE signifie : une camionnette munie d'une plate forme amovible permettant le chargement sécuritaire du VTT/Motoneige et du traîneau d'évacuation.

## CARTE C

### Points de service en urgence

---

#### **Casernes incendie de la MRC de la Haute-Gaspésie**

Caserne 37	Cap-Chat
Caserne 38	Sainte-Anne-des-Monts
Caserne 39	Marsoui
Caserne 40	Saint- Maxime- du- Monts-Louis
Caserne 41	Sainte-Madeleine-de-la Rivière-Madeleine

#### **Casernes du groupe Radisson inc.**

Point de service Sainte-Anne-des-Monts

Points de service Saint-Maxime-du-Mont-Louis

#### **Poste de la Sureté du Québec**

Poste MRC de la Haute Gaspésie /Sainte-Anne des Monts

Poste auxiliaire de la MRC de la Côte de Gaspé/Grande-Vallée

## **4- Mise en alerte et mobilisation des intervenants**

Il est essentiel de définir le rôle de chacun des intervenants lors de ces opérations de sauvetage. Une coordination entre chacun des groupes d'intervenants est primordiale pour la mission à effectuer. Un seul leader doit voir à la coordination de tous.

Présentement ce sont les pompiers des différentes casernes de la Haute Gaspésie qui sont appelés à intervenir pour ces sauvetages en milieu forestier, ces opérations peuvent se faire en collaboration avec divers intervenants.

### 4.1 Territoires des municipalités et TNO

Les casernes de Sainte- Anne-des-Monts (38) et Saint- Maxime -du- Mont- Louis (40) sont situées aux extrémités du territoire de la MRC de la Haute Gaspésie et en périphérie des territoires hors réseau routier. Seules ces deux casernes disposent d'équipement pour parfaire le sauvetage. Les pompiers sont avisés par téléavertisseurs via la centrale 911. En même temps les techniciens ambulanciers paramédicaux (TAP) sont dépêchés. Le service de police (S.Q.) est également avisé.

Un point de rencontre défini par le CISSS (voir tableau 5) est établi suite à l'appel du 911 et tous les intervenants se rendent à ce point et établissent la stratégie d'intervention. Un point de rencontre autre que ceux déterminés au tableau 5 peut être également transmis par le 911.

Le SSI de la caserne de Sainte-Anne-des-Monts (38) dépêche un maximum de 5 pompiers et les équipements nécessaires.

- ) Les pompiers et les équipements sont transportés via un camion de soutien (de type pick-up) sur lequel est installé une plateforme ayant pour acronyme CHARMOSE (chargement mobile sécuritaire) le véhicule est identifié 938;

- ) Sur cette plateforme on y retrouve un VTT/ou motoneige et le traîneau d'évacuation, un panier pour victime et une roue mule pour y amarrer le panier d'évacuation;
- ) Ces pompiers dépêchés peuvent être monopolisés pendant de nombreuses heures compte tenu du parcours effectué, soit en véhicule incendie, VTT ou moto neige et à pied jusqu'à la victime.

En ce qui a trait à la caserne de Saint- Maxime- du- Mont- Louis (40), celle-ci ne possède pas de camionnette pouvant transporter le traîneau d'évacuation. Celui-ci est transporté soit par les camionnettes personnelles des pompiers ou de bons samaritains, mais un pompier doit en assumer la conduite. Encore là, les motos neige ou VTT requis sont fournies par les pompiers ou de bons samaritains. Cette caserne ne possède pas de téléphone satellitaire.

Les autres casernes du territoire peuvent être appelées en entraide si nécessaire, tel défini par le Schéma de couverture en incendie, mais elle ne possède pas les équipements nécessaires au sauvetage hors route.

#### 4.2 Parc national de la Gaspésie et réserve faunique des Chic-Chocs

Si l'intervention a lieu dans le parc national de la Gaspésie, ou dans la réserve faunique des Chic-Chocs, une procédure similaire est mise en place telle que mentionnée plus haut. De plus un garde de parc (si disponible) se joindra aux pompiers, celui-ci possédant une expertise territoriale importante à la réussite du sauvetage.

Mais il peut arriver que le garde de parc ne soit pas disponible du à la saison d'opération ou aux horaires de travail de ce celui-ci. Le service devra alors intervenir sans l'apport des gardes de parc. Le parc national de la Gaspésie possède également des équipements de secours en montagne et ce sont les gardes de parc qui à l'occasion vont effectuer certains sauvetages.



\*\*\* Carte représentant le Parc national de la Gaspésie ainsi que la Réserve faunique des Chic-Chocs. Les localités formant la MRC de La Haute-Gaspésie y figurent également.

## 5- Schématique de mise en alerte

**Le CAUREQ (CU9-1-1)  
reçoit l'appel**



- Transfère l'appel au CCS (centre communication santé)
- Avise le SSI concerné en fonction du territoire concerné
- Avise le service de police concerné



Tous les intervenants se rejoignent au point de rencontre ambulance (REXFORET INC.)  
ou le point de rencontre tel que spécifié par le  
CAUREQ (9-1-1).

## **En résumé le SSI doit :**

---

- 1. Suite à l'alerte, dépêchez l'équipe d'intervention;**
- 2. Se rendre au point de rencontre avec les équipements requis;**
- 3. Procéder au transport sécuritaire des TAP vers la victime;**
- 4. Assister les TAP dans leurs manœuvres et permettre l'évacuation de la victime de façon sécuritaire;**

- 5. Procéder au transport des TAP et de la victime vers le véhicule ambulancier en attente;**
- 6. Colliger les informations nécessaires à la rédaction du rapport;**
- 7. Au retour en caserne voir aux nettoyages et remises en place des équipements.**

## **6- Rôles et responsabilités**

### **6.1 Répondant de la coordination de l'intervention**

Ce sont les SSI qui assurent la coordination de l'intervention étant les premiers appelés et possédant certains équipements nécessaires.

Avant le départ de la caserne, un officier s'assure via une liste de vérification (Fiche1), que tous les équipements sont présents et bien sécurisés sur le véhicule d'intervention 938.

Le SSI dépêche toujours un officier lors d'une intervention hors réseau routier, son rôle est d'assurer la coordination de l'équipe, faire le lien entre le SSI, les TAP et le garde de parc s'il y a lieu. Celui-ci demeure au véhicule incendie et assure le poste de commandement. Il a à sa disposition un téléphone satellitaire qui permet de faire le suivi et transmettre les codes de radio communication nécessaires à la centrale 911.

Si l'intervention a lieu dans le Parc national de la Gaspésie ou dans la réserve faunique des Chic-Chocs, il s'assure de mettre le lien de radio communications sur les fréquences de la SEPAQ. Il doit toujours garder un lien radiophonique entre le poste de commandement et les intervenants terrain afin de pouvoir demander des ressources supplémentaires nécessaires et assurer ainsi la sécurité de l'équipe. Au retour de la victime au véhicule ambulancier, l'officier collige les informations nécessaires à la rédaction du rapport.

Afin d'assurer la sécurité des pompiers, une balise de localisation par satellite de type « SPOT » est installée sur le VTT/Motoneige de la caserne de Sainte-Anne-des-Monts (38) et permet de suivre en temps réel le trajet emprunté pour la mission de sauvetage. Le suivi se fait sur un écran d'ordinateur à la caserne de Sainte-Anne-des-Monts (38). De plus cette façon de faire permet de colliger les positions GPS à des fins de statistiques, rédaction de rapport et d'évaluation de l'intervention.

Les services de sécurité incendie de la Haute Gaspésie doivent s'assurer que les intervenants participant aux opérations de sauvetage aient la formation nécessaire et possèdent les équipements requis comme indiqué dans les orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie. Ils s'assurent de faire le suivi en formation et que les équipements soient en bon état de fonctionnement.

Suite aux interventions, des séances post mortem ont également lieu afin d'analyser les points forts et faibles de l'intervention.

## Carte D

### Carte de l'emplacement des casernes incendie de la Haute-Gaspésie.

---



## 6.2 Répondant du soutien médical

Le territoire est couvert par le service ambulancier Groupe Radisson Inc. Celui-ci a deux points de service, l'un à Sainte-Anne-des-Monts et l'autre à St-Maxime- du- Monts- Louis. Le service ambulancier assure entièrement le soutien médical. Afin de supporter les TAP les pompiers ont reçu une formation en réanimation cardio-respiratoire, DEA (défibrillateur/enfant/adulte) et des cours de secourisme. Aucun premier répondant n'est présent sur le TNO.

Le ou les TAP qui se dirigent vers la victime doivent porter leur équipement de protection personnelle, de type « bunker » et le SSI doit s'assurer que celui-ci porte les équipements personnels de protection.

### **6.3 Corps de police**

Lorsqu'il s'agit d'une intervention qui implique une recherche relative à une disparition ou une scène qui requière une enquête de police, le contrôle à l'accès de la scène et protection de celle-ci relève du corps de police concerné. En tout temps, les intervenants d'urgence doivent collaborer avec les représentants du corps policier présent, soit la Sûreté du Québec.

Les intervenants d'urgence pourront être requis pour fournir des équipements ou du personnel en renfort.

De façon générale, la Sûreté du Québec s'implique et participe dans la majorité des cas d'accidents et de sauvetage hors réseau routier, notamment lorsqu'il s'agit d'un accident de véhicules hors route tels VTT ou motoneiges.

## **7- Gestionnaires de territoires**

Plusieurs territoires à gestion particulière se retrouvent dans le TNO de la Haute Gaspésie, notamment le parc national de la Gaspésie, la réserve faunique des Chic-Chocs, la réserve faunique de la rivière Sainte-Anne et une partie de la ZEC de Cap-Chat. Les gestionnaires de ces territoires en milieu isolé doivent s'assurer de connaître le protocole d'intervention local (PLIU) et le communiquer à leurs employés. Ils veillent également à la sécurité de leurs usagers et de leurs employés en effectuant l'entretien des sentiers, des véhicules et des équipements mis à leur disposition.

Les gestionnaires de territoire se dotant de plans relatifs aux mesures d'urgence, doit s'assurer que ceux-ci sont conformes au protocole d'intervention local du territoire concerné. De plus, ils doivent prendre les mesures à leur disposition pour aviser leurs usagers des contraintes

inhérentes à leur territoire concernant les interventions d'urgence, notamment en informant ceux-ci des limites de couverture cellulaire, des secteurs plus dangereux et des conditions climatiques particulières. Ils doivent aussi informer les usagers des risques encourus par la pratique de certaines activités, et ce, en fonctions des contraintes actuelles.

Ils sont aussi responsables de l'entretien des points d'évacuations d'urgence qu'ils ont installée sur leur territoire. Lorsqu'une opération d'évacuation d'un blessé a lieu sur leur territoire, les gestionnaires sont mandatés pour orienter les équipes de secours sur le territoire et les supporter au niveau du personnel ou matériel, et ce, en cas de besoin.

Prenez note que certains territoires ont des activités saisonnières et pourraient ne pas être en mesure de fournir le support nécessaire.

## **8- Points d'évacuation d'urgence**

Depuis 2013, la mise en place de points de référence permet à la population de repérer leur position en forêt. Une carte du territoire de la Gaspésie dans laquelle sont identifiés les points de rencontre pour l'ambulance, carte produite par Rexforêt inc. (New Richmond) en collaboration avec le comité de Circulation en forêt de l'ASSIFQ et approuvée par l'Agence de la santé et services sociaux Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Ces points de rencontre ont été géoréférencés et numérotés au moyen d'affiches sur le terrain, permettant ainsi à quiconque de communiquer facilement et rapidement sa position aux ambulanciers.

Rexforêt inc. est responsable de recenser les nouveaux points de rencontre pour l'ambulance, de vérifier annuellement la présence et l'accessibilité des affiches et d'informer l'Agence de la santé et des services sociaux de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine de tout changement.

Ces points d'évacuation pour l'ambulance servent également de point de rencontre pour les services incendie et les corps policiers lorsque la victime n'est pas accessible par voies carrossables. Tel qu'il a été mentionné précédemment, il est important que les premiers intervenants arrivés sur les lieux, y demeurent jusqu'à l'arrivée du

dernier intervenant afin que celui-ci n'ait pas à chercher l'emplacement de l'intervention.

**Tableau 5**  
**Points d'évacuation d'urgence géoréférencés**

Point	VILLE	Longitude	Latitude	Longitude	Latitude
47	Grande-Vallée	348914.62904743900	5448294.64886705000	-65° 23' 41,895	49° 10' 16,199
48	Grande-Vallée	378597.16381029700	5449728.98479412000	-64° 59' 15,602	49° 10' 52,366
49	Murdochville	338957.44992377000	5439356.69085795000	-65° 31' 56,223	49° 05' 29,138
50	Saint-Maxime-du-Mont-Louis	338753.79546723000	5445464.22441918000	-65° 32' 4,413	49° 08' 46,896
51	Saint-Maxime-du-Mont-Louis	327187.05582675400	5445958.43758047000	-65° 41' 35,111	49° 09' 4,804
52	Saint-Maxime-du-Mont-Louis	322333.52290528900	5438513.29376344000	-65° 45' 35,813	49° 05' 4,346
53	Saint-Maxime-du-Mont-Louis	314200.49104742000	5433088.02229705000	-65° 52' 17,123	49° 02' 9,348
54	Murdochville	315301.13777639900	5428349.19883358000	-65° 51' 23,369	48° 59' 35,868
55	Murdochville	316460.80986539700	5422154.46019963000	-65° 50' 26,955	48° 56' 15,241
56	Sainte-Anne-des-Monts	306765.18934030200	5415350.66998392000	-65° 58' 23,543	48° 52' 35,353
57	Sainte-Anne-des-Monts	297967.44142094200	5408831.74989229000	-66° 05' 34,971	48° 49' 4,176
58	Murdochville	318102.50195925700	5410403.24077954000	-65° 49' 7,654	48° 49' 54,677
59	Sainte-Anne-des-Monts	309400.77350813200	5405129.42565506000	-65° 56' 14,593	48° 47' 4,385
60	Murdochville	313028.05868662300	5405791.89265029000	-65° 53' 16,833	48° 47' 25,698
61	Murdochville	313640.09298209900	5396779.43923508000	-65° 52' 47,540	48° 42' 33,882
62	Murdochville	314865.38489095400	5390033.86928398000	-65° 51' 48,190	48° 38' 55,419
73	New Richmond	304547.87086597300	5391934.93818958000	-66° 00' 12,324	48° 39' 57,261
74	New Richmond	303858.75349226600	5395600.50485217000	-66° 00' 46,036	48° 41' 55,936
75	Sainte-Anne-des-Monts	300379.89950926400	5397645.42714107000	-66° 03' 36,266	48° 43' 2,089
76	Sainte-Anne-des-Monts	293203.65896135700	5396525.48066240000	-66° 09' 27,270	48° 42' 25,498
77	Sainte-Anne-des-Monts	288756.74175417200	5394867.65674640000	-66° 13' 4,571	48° 41' 31,469
126	Sainte-Anne-des-Monts	300204.61958935000	5430686.27349612000	-66° 03' 46,177	49° 00' 51,790
127	Sainte-Anne-des-Monts	299706.78335235800	5439340.68802470000	-66° 04' 11,072	49° 05' 31,955
128	Sainte-Anne-des-Monts	278674.24113493000	5433690.95632837000	-66° 21' 26,551	49° 02' 27,134
129	Sainte-Anne-des-Monts	282369.99983730500	5440468.72428021000	-66° 18' 25,910	49° 06' 7,078
	Saint-Maxime-du-Mont-Louis	318114.20220057900	5449462.08961277000	-65° 49' 2,471	49° 10' 59,178
131	Sainte-Anne-des-Monts	253230.49294725900	5428302.38050344000	-66° 42' 16,979	48° 59' 26,926

132	Sainte-Anne-des-Monts	252357.08563497700	5419626.99043533000	-66° 42' 55,924	48° 54' 45,819
138	Sainte-Anne-des-Monts	263944.77129164900	5429179.65318171000	-66° 33' 30,234	48° 59' 58,211
144	Saint-Maxime-du-Mont-Louis	215952.12336538100	5452913.80542025000	-65° 43' 10.034	49° 12' 28.267
<b>150</b>	<b>New Richmond</b>	<b>209623,02108862100</b>	<b>5375083,20884300000</b>	<b>-65° 47' 17,571</b>	<b>48° 30' 25,705</b>
138	Sainte-Anne-des-Monts	263944.77129164900	5429179.65318171000	-66° 33' 30,234	48° 59' 58,211
144	Saint-Maxime-du-Mont-Louis	215952.12336538100	5452913.80542025000	-65° 43' 10.034	49° 12' 28.267
150	New Richmond	209623,02108862100	5375083,20884300000	-65° 47' 17,571	48° 30' 25,705

## Tableau 4

### Exemple d'une affiche terrain pour les points d'évacuation d'urgence

---

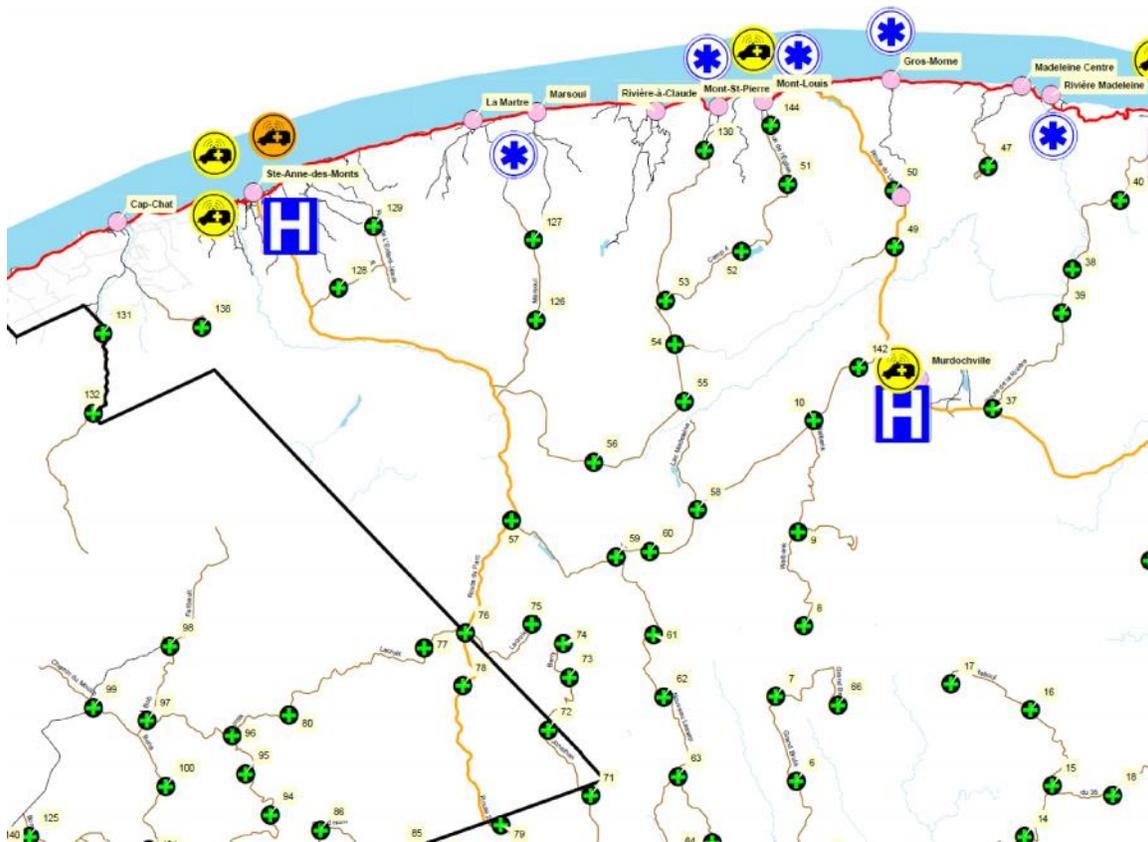
Source Rexforêt inc.



# Carte E

## Point d'évacuation d'urgence produit par Rexforêt inc.

---



# Fiche 1

## **SSI-SAUVETAGE EN MILIEU FORESTIER**

---

### **FICHE VÉRIFICATION AVANT DÉPART**

#### **L'officier doit s'assurer des éléments suivants :**

- S'assurer que : moto neige/VTT/traîneau soit bien amarrés sur la plateforme de l'unité 938;
- Que le panier/basket soit bien en place sur la plateforme;
- Que la roue mule soit bien sécurisée dans son support ;
- Que les couvercles du traîneau soient fermés et sécurisés ;
- Que le dispositif SPOT soit mis en fonction;
- Que le radio VHF sur la moto neige ou VTT soit fermé à l'arrêt du moteur sur les lieux, et au retour en caserne. Ouvert seulement lorsque le moteur est en fonction.

#### **Équipements a apporter:**

1. Les (2) deux sacs à dos
2. (10) Dix bouteilles d'eau (5 par sac à dos)
3. Casques de moto neige ou VTT
4. (2) Deux radios portatives VHF et téléphone satellite
5. GPS (insérer batterie)

#### **Sur les lieux:**

Réunir goupilles/chaînes /ceinture et autres petits objets et mettre dans le sac prévu a cette fin dans le coffre à côté du chauffeur.

### **Retour en caserne :**

**S'assurer que les équipements soient remis en place.**

## Fiche 2

### Fiche pour recueillir l'information

---

Fiche pouvant être utilisée par un gestionnaire de territoire ou des agents de surveillance du territoire contenant les informations à fournir lors d'un appel à un centre d'urgence.

Type d'incident \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Date

Heure

Description \_\_\_\_\_

Endroit/GPS \_\_\_\_\_

Point d'évacuation ou de rencontre le plus près (rencontre)

Information sur la victime :

Nom \_\_\_\_\_ Âge \_\_\_\_\_ DDN \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_ Poids \_\_\_\_\_ Langue \_\_\_\_\_

Conditions/état/blessure \_\_\_\_\_

La victime peut-elle marcher Oui \_\_\_\_\_ Non \_\_\_\_\_

Accompagnateurs :

Nom \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_

Démarches entreprises \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Consigné par \_\_\_\_\_

## Liste des sigles

---

CAUREQ :	Centre d'appel de l'Est du Québec
CCS :	Centre de communication santé
DEA :	Défibrillateur enfant adulte
MRC :	Municipalité régionale de comté
MSP :	Ministère de la Sécurité publique
PLIU :	Protocole local intervention d'urgence
SEPAQ :	Société des établissements de plein air du Québec
SQ :	Sûreté du Québec
SSI :	Service de sécurité incendie
TAP :	Techniciens ambulanciers paramédicaux
TNO :	Territoire non organisé
VHR :	Véhicule hors route
VTT :	Véhicule tout-terrain
ZEC :	Zone d'exploitation contrôlée

# Notes

---

Version projet adoptée en novembre 2017 (résolution #10077-11-2017)

Version finale adoptée en mai 2018 (résolution #10288-05-2018)

**Ce document a été produit par Yves Coulombe  
A.P.C (aide au poste de commandement)  
Service incendie de Sainte-Anne-des-Monts**

---